



Éditorial

2019, année charnière pour Val-de-Ruz



A partir de février de cette année, petit à petit, depuis les villages de la vallée, la voûte céleste se révélera mieux à l'observateur au cœur de la nuit. L'extinction nocturne fait partie d'une stratégie globale communale en lien avec les principes du développement durable et de l'optimisation des ressources énergétiques.

Ce positionnement stratégique, que la Commune a négocié avec le Conseil d'Etat, se concrétise selon le principe de «Val-de-Ruz écorégion». Dans le domaine de l'énergie, il se décline sur plusieurs axes: la production d'énergie renouvelable, l'utilisation de ressources énergétiques locales (dont le bilan carbone est neutre) ainsi que la réalisation d'économies d'énergie.

C'est donc dans le segment des économies d'énergie que s'inscrit l'extinction nocturne de l'éclairage public. Il est à relever que, pour des raisons de sécurité, l'éclairage des passages piétons restera assuré.

L'objectif opérationnel du projet sera d'exécuter les travaux d'adaptation technique, village par village, d'ici à l'automne 2019. Ainsi, ce ne seront pas moins de 2'000 points lumineux qui seront éteints de minuit au petit matin, ce qui représentera une économie d'énergie de quelque 173'000 kWh par année. Une fête de la nuit clôturera la réalisation de l'extinction nocturne de Val-de-Ruz.

Il s'agit d'une action qui est trois fois favorable: pour l'environnement, pour la santé humaine et pour les finances de la Commune. Une étude de l'Office fédéral de l'environnement du 29 novembre 2012, dont le titre est: «Effets de la lumière artificielle sur la diversité des espèces et l'être humain», relate la corrélation qui existe entre la pollution lumineuse et le risque d'atteinte à la santé humaine.

Dans le contexte des mesures en lien avec la sauvegarde de notre environnement, cette extinction de l'éclairage public durant la nuit représente un petit geste tangible; mais c'est la somme de ces petits gestes qui, finalement, apportera un mieux-vivre pour tous!

François Cuhe, conseiller communal

Zone réservée – point de situation

Le référendum lancé contre la zone réservée décidée par le Conseil général le 5 novembre 2018, à 27 voix contre 3 et 6 abstentions, a recueilli 1'795 signatures valables. La votation populaire est prévue le 19 mai 2019.

L'instauration d'une zone réservée est une mesure provisoire qui dure cinq ans à partir de son entrée en vigueur. Elle consiste à geler un nombre limité de terrains à bâtir (environ 12 hectares sur plus de 60) afin de permettre les démarches nécessaires à l'établissement du nouveau plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Val-de-Ruz.

Un nouveau PAL est nécessaire pour deux raisons. Premièrement, les PAL des 15 anciennes communes sont encore en vigueur depuis la fusion et certains d'entre eux sont dépassés. Deuxièmement, la votation fédérale du 3 mars 2013 en faveur de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), approuvée à 64% par la population de Val-de-Ruz, oblige notre Commune à réduire sa zone à bâtir.

La LAT prévoit un délai de mise en œuvre de cinq ans et permet aux cantons de se substituer aux communes qui ne remplissent pas leurs obligations. En cas de victoire du Non, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà annoncé qu'il prendra le relais et prononcera lui-même une zone réservée, appliquée dans ce cas à une surface de plus de 20 hectares.

Dans l'attente de la votation, les effets de la zone réservée s'appliquent. En cas de refus du référendum, une mise à l'enquête publique aura lieu, avec les possibilités d'opposition d'usage.

Présentation de la zone réservée communale sur internet:
<https://tinyurl.com/zr2018VdRpres>.

Quelques nouvelles de La Fontenelle

A La Fontenelle, les élèves restent en grande partie sur le site de l'école durant la pause de midi et mangent dans le cadre scolaire. Depuis plus d'une année, ils peuvent commander des repas au prix très attractif de CHF 7,50, ce qui a nettement augmenté le nombre d'inscriptions (elles se montent à plusieurs dizaines par jour).

Par ailleurs, de nombreux élèves apportent de la nourriture préparée à la maison qu'ils peuvent réchauffer sur place. En janvier, le nombre de micro-ondes mis à disposition est passé de 12 à 15, cela afin de limiter le temps d'attente à environ 10 minutes.

Les élèves peuvent s'installer dans l'espace-repas sous la surveillance de deux animateurs du Centre jeunesse, qui proposent également des activités dans la salle de gymnastique. Depuis peu, Anne-Brigitte Weber, responsable de l'économat scolaire, est venue renforcer l'équipe en assurant le service des repas et l'intendance du lieu.

Le hall principal de La Fontenelle est aussi mis à disposition des élèves durant la pause de midi. De nombreux petits groupes s'y installent pour partager un moment de convivialité. Le mobilier supplémentaire, créé à partir d'anciennes palettes par les élèves ayant participé à Proj'école en juin dernier, y est très utilisé.

Enfin, la pause de midi est aussi l'occasion pour les élèves de prendre de l'avance dans leur travail personnel aux devoirs surveillés, de ranger leur casier, de fréquenter la bibliothèque ou de participer à des activités facultatives.

Les élèves se sont appropriés les lieux et manifestent, de manière générale, un grand respect des infrastructures de leur collège. C'est en tout cas le constat général fait par la direction et le corps enseignant.

Route d'accès aux Pradières

La route d'accès aux Pradières n'est déneigée que pour les besoins de l'armée. Aucun entretien hivernal n'est effectué sur celle-ci. Les conducteurs des véhicules qui l'empruntent le font sous leur entière responsabilité.

En piste avec le Snowbus

Le Snowbus a démarré sa saison et vous emmène, les mercredis, samedis, dimanches et tous les jours durant les vacances scolaires, sur les pistes de ski du Crêt-du-Puy et des Bugnenets-Savagnières.

Renseignements sur les horaires et tarifs:
www.chasseral-snow.ch ou www.transn.ch/services/snowbus/.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en février 2019:

Noces d'or (50 ans)

- Leuenberger Maria et Antoine, à Savagnier.

90 ans

- Bernasconi Simone, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Ferrari Madeleine, à Dombresson;
- Junod Denise, à Dombresson;
- Piatera Louise Marguerite, à Cernier;
- Stübi Marc, à Chézard-Saint-Martin.

Mise au concours

Pour tout de suite ou date à convenir:

- 1 garde-forestier de cantonnement – Val-de-Ruz Nord (H/F) à 100%.

Pour le 1^{er} mars 2019 ou date à convenir:

- 1 exploitant (H/F) de réseaux (assainissement des eaux), de 90% à 100%.

Pour le 1^{er} avril 2019 ou date à convenir:

- 1 exploitant (H/F) de la buvette de la piscine d'Engollon.

Pour le 19 août 2019:

- 2 places d'apprentissage d'employé de commerce (H/F).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Respectez la faune

Lors de vos sorties en raquettes, en peau de phoque ou avec votre chien dans les forêts de la région, n'oubliez pas que vous n'êtes pas seul. Il n'est pas rare de pénétrer dans le milieu de vie des animaux sauvages.

Voici quelques règles simples à suivre:

- restez sur les itinéraires et les sentiers balisés: les animaux sauvages peuvent ainsi s'habituer à la présence de l'homme;
- évitez les lisières et les surfaces non enneigées: les animaux sauvages apprécient tout particulièrement ces endroits;
- tenez votre chien en laisse: les animaux sauvages fuient en présence de chiens en liberté.

Si vous repérez des animaux, observez une distance suffisante et laissez-leur le temps de s'éloigner tranquillement.

Les animaux sauvages réagissent avec une sensibilité variable aux rencontres avec l'humain. Sur les itinéraires très fréquentés, bien souvent, l'activité ne trouble pas la sérénité des animaux sauvages, le dérangement étant prévisible.

Soyez flexible et, si nécessaire, adaptez votre itinéraire. Evitez de vous déplacer à l'aube et au crépuscule, car ce sont les heures où les animaux cherchent leur nourriture.

Pour tous renseignements:
www.respecter-cest-protger.ch.

Changements au Conseil général

Le 16 janvier 2019, le Conseil communal a proclamé élus conseillers généraux Antoine Hostettler et Michel Etienne, en remplacement de Pierre-Alain Bueche et Daniel Geiser, tous deux démissionnaires pour le groupe du parti libéral-radical.

Où sortir à Val-de-Ruz?

Vous voulez sortir à Val-de-Ruz et ne savez pas quoi faire? La solution: vous connecter sur le site internet communal, rubrique «Calendrier».

Toutes les sociétés locales et associations régionales organisant des manifestations publiques sur le territoire communal ont la possibilité d'y annoncer gratuitement leurs événements.